

Son testament fut encore un témoignage des sentiments auxquels il avait voué son existence entière. Il contenait des clauses favorables aux indigents, et le tout témoignait de son entière pauvreté. Il leur laissait ce qu'une charité industrielle l'avait mis à portée de prélever sur ses besoins. Ce dernier acte de bonté de sa part pouvait se résumer en ces mots : « Christiani et pauperes mihi hæredes sunt. »

Lorsque, le lendemain, le prêtre qui faisait l'office recommanda aux prières de l'assistance le curé défunt, il y eut un mouvement de surprise et de douleur. Tout le monde avait espéré. Il semblait à tous que son esprit de conciliation et de charité, que ses belles vertus le devaient sauver du trépas ; et qu'une vie toute consacrée aux bonnes œuvres serait prolongée..... L'assemblée demeura consternée et abattue. On n'avait pas eu le temps de se faire à la nouvelle d'un événement si prompt, si pénible. Les fidèles éplorés priaient le Seigneur de couronner en lui les vertus et les travaux de l'apôtre. Les parents, les enfants, les autres témoins des belles œuvres de toute sa vie, venaient se confondre dans un même sentiment de vénération et d'amour autour de la couche funèbre d'un prêtre si dévoué, si généreux, qui se sacrifia tant de fois pour alléger les souffrances du pauvre.

C'était pour la paroisse de Nicolet une perte bien sensible, d'autant plus affligeante qu'elle était inattendue. Le bon curé était enlevé presque soudainement à son troupeau, qui l'environnait de tant d'affection et de respect. Ainsi qu'il a été dit, il n'était âgé que de cinquante-cinq ans et trois mois !

LVIII.

Le corps du vénérable défunt, exposé dans sa bière, fut, e dimanche soir, porté à la chapelle du séminaire, dans ce sanctuaire tout embaumé des souvenirs qu'il y avait laissés.